

1929? Permettra-t-on au Gouvernement d'attendre qu'un pareil état de crise se déclare en notre pays avant de commencer même à y songer? N'a-t-on rien appris du passé?

Ceux qui se souviennent de ces jours de crise économique seraient les premiers à espérer que le Gouvernement, quelle que soit son étiquette politique, manifeste assez de sens de ses responsabilités et des réalités, assez d'ingéniosité, pour envisager à l'avance pareille situation, de façon que lorsqu'elle surgit, on soit prêt à appliquer des mesures pour y faire face. Mais le Gouvernement n'a fait aucun préparatif; c'est un fait tragique. Nous sommes plongés dans cette situation. On en a trouvé d'analogues au cours d'autres sessions, mais la gravité n'en a jamais été aussi inquiétante depuis la guerre qu'aujourd'hui. Pourtant, bien des mises en garde auraient dû éveiller chez tout gouvernement le sens de l'urgence de la situation, si tant est que ce gouvernement ait le sens des réalités et de la tâche qui lui incombe. Il est évident et tristement manifeste que le Gouvernement n'a rien prévu pour faire face à la situation qui règne aujourd'hui au Canada.

Après avoir étudié ces faits indéniables qui ressortent du débat tenu à la Chambre, j'essaierai de répondre à la question que se posent en premier lieu au sujet du problème tous les membres de la Chambre qui prennent leurs fonctions à cœur.

Quelle est la nature et l'étendue de la responsabilité du Gouvernement en ce qui a trait au chômage généralisé, aux difficultés réelles éprouvées par des dizaines de milliers de Canadiens qui méritent d'avoir de l'emploi et qui ne demandent que l'occasion d'aller de l'avant, de travailler?

Je suis de ceux qui estiment que la mission du Gouvernement, c'est de créer, dans la mesure du possible, un climat économique favorable à l'esprit d'entreprise des particuliers. Le principe vaut toujours, mais il ne supprime pas la nécessité d'une intervention appropriée de la part du Gouvernement en période anormale,—et j'estime que la période actuelle entre dans cette catégorie. Si l'état de choses actuel pouvait être considéré comme une situation normale, le Gouvernement aurait le droit de soutenir que la question n'exige que des mesures normales. L'opposition officielle estime qu'un état de choses qui force 600,000 Canadiens à se chercher de l'emploi n'est pas une situation que des Canadiens véritables peuvent considérer comme normale. Nous la jugeons anormale. Sachons donc montrer, par les programmes et les mesures que nous adopterons, que nous la reconnaissons anormale.

Dans l'état de choses anormal qui règne en ce moment, les gouvernements du Canada ont des responsabilités qu'ils ne peuvent ré-

cuser. J'ai bien dit "gouvernements" parce que je reconnais qu'il y a, au Canada, trois échelons de gouvernements. Je me propose d'envisager la question comme doit le faire tout honorable député qui estime avoir du courage. Quel est le degré de responsabilité de chaque échelon de gouvernement? Qui est responsable d'une situation de ce genre, anormale par sa nature et sa portée, comme je l'ai dit déjà?

Tournons-nous d'abord vers les gouvernements municipaux. Je crois pouvoir invoquer une assez longue expérience en ce domaine. C'est vers les gouvernements municipaux que les chômeurs se tournent d'abord, tout naturellement, puisque ceux-ci sont toujours à leur portée et accessibles. Il est tout à fait normal que le chômeur s'adresse d'abord au gouvernement local. Il est facile au chômeur, où qu'il se trouve, de se rendre à l'hôtel de ville.

Lorsqu'il s'agit de savoir quels sont les travaux de secours que les gouvernements pourraient entreprendre il n'y en a pas, je l'affirme de plus aptes à fournir de l'emploi en période anormale de chômage que les travaux que les gouvernements municipaux exécutent. Les travaux d'ordre constructif réalisés dans une municipalité ont l'avantage de faire travailler le chômeur là où il demeure.

Dans ces cas, il n'est pas nécessaire de déraciner les gens pour les envoyer chercher du travail ailleurs. On sait que le chômage qui sévit actuellement au Canada est surtout critique dans les grandes villes. J'ai mentionné ma propre ville de Toronto qui compte actuellement plus de 50,000 chômeurs.

De tous les échelons de gouvernement, les municipalités sont les moins capables de s'attaquer au problème. Il les touche de plus près, mais elles sont les plus dépourvues de moyens de le résoudre, l'assiette de leur impôt étant si restreinte. Bon nombre de chômeurs qui viennent grossir le nombre de ceux qui abondent déjà dans nos villes ne résident pas ordinairement dans les municipalités en cause. Le fait n'est pas nouveau, lorsque le chômage sévit au Canada à un degré assez marqué, les chômeurs affluent en grand nombre vers les grandes villes.

Le programme administratif du gouvernement municipal, si vaste qu'il soit, ne peut à peu près pas influer sur la hausse ou la baisse de l'indice du chômage. Les municipalités qui en ont les moyens financiers peuvent, dans certains cas, assurer du travail mais, étant donné la répartition de la compétence administrative au Canada, les grands domaines de la politique gouvernementale qui influent sur les causes d'où découle le chômage ou la prospérité sont bien au delà de la compétence des municipalités.